

## Les salarié-es du cinéma Les Carmes d'Orléans doivent obtenir satisfaction !

Après avoir fait grève le samedi 15 septembre dernier les salarié-es du cinéma Les Carmes d'Orléans restent mobilisé-es. Malgré les 600 signatures de soutien recueillies (**pétition en ligne via le site de Solidaires Loiret : [www.solidairesloiret.org](http://www.solidairesloiret.org)**), elles et ils n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs revendications.

**Pire, le travail des salarié-es est aujourd'hui entravé, les pressions et les tentatives d'intimidation continuent. Tout ceci doit immédiatement cesser !**

Même si le cinéma Les Carmes est une TPE, une très petite entreprise de la culture, le code du travail doit s'y appliquer comme ailleurs ! **Les salarié-es n'ont aucunement été « manipulé », rumeur que répand le gérant, ils et elles ont légitimement exercé leur droit de grève et exposé leurs revendications.** Ils et elles demandent :

- Que cessent les pressions managériales, source de souffrance au travail ;
- À être payé-es en temps et en heure et que leur convention collective soit respectée ;
- Être assuré de l'avenir du cinéma et de leurs emplois.

Dans la presse locale, le gérant « *revendique le droit de donner des ordres* ». Précisant sa pensée il complète : « *la gestion d'une entreprise entraîne des pressions* » (*La République du Centre*, 17 septembre 2012). **Une telle affirmation est inqualifiable : rien ne justifie les pressions sur les salarié-es !**

Les salarié-es du cinéma Les Carmes se préparent à déposer plusieurs dossiers devant le tribunal des prud'hommes. Le droit des travailleurs et des travailleuses ne s'arrêtera pas aux portes des TPE.

**SUD Culture-Solidaires assure les salarié-es de son soutien et exige que leurs revendications soient satisfaites dans les plus brefs délais.**

**Le 28 septembre 2012**

